

## Législature 2017 - 2021

N° 66

### Message du Conseil communal au Conseil général du 27 février 2019

#### **Modification de l'éclairage intérieur des salles de gymnastique de l'Amarante pour un montant de CHF 127'000.00 TTC**

---

##### **1. Introduction**

Depuis son installation il y a une dizaine d'années, l'éclairage actuel des salles de gymnastique de l'Amarante présente des problèmes d'éblouissement pour certains sports. En effet, plusieurs sociétés demandent de corriger l'éclairage actuel qui dérange lors des entraînements et des matchs, ceci en lien avec le type de sources lumineuses et leur positionnement sur les structures.

De plus, nous n'avons plus la possibilité de changer les ampoules défectueuses, du fait que nous ne pouvons plus avoir ce type de sources (halogénure métallique), en raison du changement de norme d'économie d'énergie et de fourniture.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée l'année dernière pour réaliser une étude sur cet éclairage dans la perspective d'améliorer la situation actuelle.

##### **2. Objet du message**

Par ce message, le Conseil communal demande au Conseil général un crédit d'investissement de CHF 127'000.00 pour remplacer l'installation d'éclairage des trois salles de gymnastique par une nouvelle installation LED.

Des renseignements ont été pris auprès des utilisateurs pour trouver la meilleure option à mettre en place. Plusieurs visites de halles de gymnastique nous ont permis de proposer une nouvelle installation. Une nouvelle implantation et une répartition des luminaires sont proposées avec des réglottes LED pour assurer un éclairage sur l'ensemble des salles en évitant les zones d'ombre.

La consommation actuelle en électricité pour l'éclairage de la salle est de 73'618 kWh par an pour un montant de CHF 18'404.40 à CHF 0.25/kWh.

Avec le remplacement de cette installation, la consommation d'énergie estimée sera de 53'833 kWh, soit une économie de CHF 4'946.18 par an, représentant une réduction de consommation de 26.88%.

Cette économie est calculée sur une utilisation des luminaires à 100 %. En phase d'utilisation, la puissance de l'installation peut être réglée à 80 % pour des manifestations ou matchs et à 60 % pour une utilisation de la salle pour de l'enseignement ou des entraînements. Ceci diminuera encore la consommation d'énergie.

### 3. Devis

Le devis des travaux se présente comme suit :

Tableaux électriques		CHF 12'000.00
Installations électriques		CHF 30'000.00
Fournitures lustrerie		CHF 40'000.00
Fourniture serrurerie		CHF 10'000.00
Adaptation GTB (Gestion Technique du Bâtiment)		CHF 8'000.00
Ingénieur électricien		CHF 7'200.00
		CHF 107'200.00
Réserve sur installations (10%) + arrondi		CHF 10'800.00
	HT	<b>CHF 118'000.00</b>
TVA 7,7% arrondi		CHF 9'000.00
Total TTC		<b>CHF 127'000.00</b>

### 4. Financement

Le montant de CHF 127'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère des Bâtiments et Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 21'590.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 127'000.00 TTC pour la modification de l'éclairage intérieur des salles de gymnastique de l'Amarante et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 janvier 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
André Losey

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Bâtiments et Infrastructures